

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

## Conseil d'administration du 4 juin 2018

### Procès-verbal

Étaient présents : Dominique HASCHER, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Xavier BLANC-JOUVAN, Jean-Marie BURGUBURU, Pascal CHAUVIN, Josseline de CLAUSADE, Hélène FARGE, Béatrice FAVAREL, Jacques FOURVEL, Marie-Anne GALLOT LE LORIER, Marie GAUTIER-MELLERAY, Marie-Aimée LATOURNERIE, Didier LE PRADO, Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO, Stéphanie REICHE-DE VIGAN, Pascal de VAREILLES-SOMMIÈRES, Timothée PARIS, Nicolas CORNU THÉNARD et Emmanuelle BOUVIER.

S'étaient excusés : Mmes et MM. : Yann AGUILA, Jean-Pierre ANCEL, Dominique ATTIAS, Loïc CADIET, Béatrice CASTELLANE, Jean-Louis DEWOST, Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Marie GORÉ, Daniel GUYOT, Peter HERBEL, Jean-Paul JEAN, Jonas KNETSCH, François-Xavier LUCAS, Jean MASSOT, Joël MONÉGER, Emmanuel PIWNICA, Bernard STIRN.

#### 1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents. Il remercie les membres présents et souhaite la bienvenue à ceux qui ont été élus lors du dernier conseil.

#### 2. Approbation du procès-verbal du conseil de direction du 27 novembre 2017

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 3. Admission des nouveaux membres

Le président indique qu'une vingtaine de candidats figurant en annexe sollicitent leur admission.

Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

Le président a une demande à soumettre au Conseil. Les adhésions sont présentées au Conseil tous les six mois ce qui peut décourager certaines personnes. Il souhaiterait soumettre, par voie électronique, les demandes d'adhésion aux membres. Adhésions qui seraient ratifiées à chaque réunion du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil donnent leur accord. Madame Stéphanie Reiche-de Vigan propose de s'inspirer de certaines procédures simplifiées auxquelles recourent d'autres sociétés savantes.

L'entrée en vigueur des nouveaux statuts le 25 janvier 2018 rend nécessaire l'élection par l'Assemblée générale du 28 juin 2018 de trois membres du Conseil de direction et d'un 5<sup>ème</sup> vice-président. Les membres dont les mandats s'achèvent en application des nouveaux statuts sont Monsieur Rémy Cabrillac, professeur à l'Université de Montpellier et Monsieur Benoit Delaunay, professeur à l'Université Paris II. Le président a reçu les candidatures de Madame Dominique Custos, professeur à l'Université de Caen et de Monsieur Jean-Sébastien Borghetti,

professeur à l'Université Paris II, comme membres du Conseil et de Monsieur Jacques Fourvel, qui s'occupe avec beaucoup de dévouement et de talent de la section « droit des affaires », pour le poste de vice-président.

Dominique Hascher informe le Conseil que Monsieur Timothée Paris, après plus de six années passées en tant que secrétaire général de la SLC, souhaite être déchargé de ses fonctions. Le président rend hommage au travail qu'il a fait pendant toutes ces années. Il soumet la candidature de Monsieur Nicolas Cornu Thénard, professeur à l'Université Paris II, déjà beaucoup investi à la SLC, puisqu'il a été nommé chargé de missions pour les publications l'année dernière.

Nicolas Cornu Thénard ayant quitté la salle, le président demande au Conseil de se prononcer sur sa candidature.

En l'absence d'autres observations, le secrétaire général est nommé à l'unanimité par les membres du conseil.

Jacques Fourvel remercie Timothée Paris de la part des membres du Conseil.

#### **4. Informations sur les activités de la Société de législation comparée**

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir apparaissant dans l'ordre du jour, le président ne revient que sur certaines d'entre elles.

Le président évoque les trois conférences de la section « Droit de l'arbitrage » en collaboration avec la section « Iran » sur *le droit de l'arbitrage international en Iran*, avec la section « OHADA » intitulée *Premiers regards comparatistes sur le nouveau droit OHADA en matière d'arbitrage et de médiation*, et en partenariat avec l'Association des juristes franco-britanniques : *Vues comparées sur la composition des tribunaux arbitraux*. Ces conférences ont réuni un public nombreux.

Lors de la Journée du droit russe, organisée par la section « Russie » et l'Université de Toulouse intitulée *Regards croisés sur le droit russe d'aujourd'hui*, Marie-Aimée Latournerie a noté qu'il y avait beaucoup d'étudiants et que l'intérêt pour la société russe continue. Dominique Hascher ajoute que ce colloque a été très bien organisé. Sur les activités de la section « Russie », le président Daniel Guyot a signalé qu'il y avait un problème de présence. Lors de la dernière réunion de la section, le professeur Mikhail Chakhov, est intervenu devant seulement trois personnes. L'idée développée à Toulouse est de placer les réunions de la section sur Facebook ou sur un autre site que les étudiants pourraient suivre en direct ou qui seraient retransmises sur le site de l'Université de Toulouse.

Parmi les autres sections, la première conférence de la section « Droit international de la famille », présidée par le professeur Hugues Fulchiron, sur la *Réserve héréditaire, équivalents fonctionnels et principes essentiels du droit français : de la théorie à la pratique* a été très bien suivie.

Le président passe la parole à Jacques Fourvel. La section « Droit des affaires » prépare un colloque à l'École de Mines le 10 octobre prochain. C'est à la suite d'un entretien avec Madame Valérie Archambault, Directrice-adjointe de la Recherche de MINES ParisTech, chargée des relations entreprises, que l'idée de faire quelque chose avec l'École est née. Joël Monéger a proposé de travailler sur les véhicules connectés. Sujet qui soulève des questions de droit

administratif, droit civil, droit pénal et de données personnelles et qui peut intéresser beaucoup de personnes au sein de la SLC ainsi qu'à l'extérieur. Un des intervenants est Emmanuel Barbe, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, et les organisateurs sont à la recherche d'un intervenant d'une grande municipalité. Le colloque verra également l'intervention de Winston Maxwell, avocat au Cabinet Hogan Lovells et sera clôturé par Jacques Aschenbroich, président de Valéo. Stéphanie Reiche-de Vigan informe le Conseil que Marc Clément, ancien président de la section « Climat, ressources naturelles et énergie », a organisé un procès fictif d'un accident impliquant une voiture autonome à Lyon et que l'Ambassade de France en Allemagne pourrait également être intéressée par cet événement.

Stéphanie Reiche-de Vigan, en tant que présidente de la section « Climat, ressources naturelles et énergie », informe le Conseil que deux conférences sont envisagées : l'une sur *Transport maritime et droit du développement durable : Regards croisés franco-chinois sur les nouvelles routes « vertes » de la soie* en partenariat avec le port de Marseille et l'autre le 10 décembre 2018 sur les *70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Réflexions sur l'obligation de Due Diligence des États, des entreprises et des individus*. Madame Béatrice Favarel, présidente de la section « Droit maritime », se joindra à la première conférence.

Le président évoque le projet de conférence sur l'Arctique qui avait été proposé par Monsieur Ivo Paparella, membre de la section « Russie ». Nicolas Cornu Thénard soulève la difficulté de trouver des orateurs. Un professeur de l'Université de Rennes, Guillaume Le Floch, spécialiste de droit international public, a accepté de prendre en charge l'organisation scientifique de ce colloque qui se tiendrait au printemps 2019.

Le président indique au Conseil qu'un cycle : *Cour suprême, juge de cassation, jugement au fond* aura lieu au cours de l'année 2019 à la Cour de cassation avec la participation de juges de plusieurs cours suprêmes européennes.

Sylvaine Poillot-Peruzzetto informe le Conseil que la section « Droit des contrats » travaille sur *Autonomie et concurrence*. Deux séances sont prévues : une à Aix-Marseille et une à Paris. La section a un autre projet organisé avec Charlotte de Cabarrus sur les groupes de contrats en perspective avec le droit allemand. Il est proposé que ce projet fasse l'objet des prochaines rencontres de la SLC franco-allemandes.

## **5. La vie des sections**

Le président annonce la création de la section « Propriété intellectuelle », et propose de confier sa présidence à Monsieur Jacques Larrieu, professeur émérite à l'Université Toulouse Capitole.

Monsieur Jonas Knetsch, président de la section « Droit de l'océan Indien », a informé Dominique Hascher qu'il ne pouvait pas continuer à assurer ses responsabilités et a proposé que Monsieur Rémi Barrué-Belou, maître de conférences à l'Université de La Réunion, lui succède.

Le président annonce également que le professeur Marie Goré, présidente de la section « Asie », ne peut plus s'occuper de cette section, il faut donc trouver une personne qui reprendra ses activités, notamment avec la Chine.

Enfin, grâce à Sylvaine Poillot-Peruzzetto, le président a pris contact avec un professeur de droit comparé australien, William MacNeil, pour nouer des liens avec la SLC ainsi qu'avec un

professeur de Jaipur pour l'Inde : Avinash Dadhich.

Dominique Hascher évoque la section « Pays arabes du pourtour Méditerranéen ». Il propose de demander à Monsieur Hadi Slim, professeur à l'Université de Tours, de présider cette section.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil.

## **6. Publications**

Nicolas Cornu Thénard annonce la création d'une nouvelle revue. Elle a pour nom *Tribonien. Revue critique de législation et de jurisprudence*, sa parution est semestrielle et elle a pour ambition de proposer des études critiques de droit contemporain fondées sur des arguments tirés de l'histoire du droit et des droits étrangers. Financée par l'association de plusieurs laboratoires (Institut d'Histoire du droit de l'Université Paris II, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne de l'Université Paris 1, Institut de l'Ouest : Droit et Europe de l'Université Rennes 1 et Centre Michel de L'Hospital de l'Université Clermont Auvergne), *Tribonien* est éditée par la SLC. Elle proposera un regard complémentaire à celui qu'offre la *Revue Internationale de Droit Comparé*. Marie-Aimée Latournerie demande s'il sera possible de proposer à des tiers d'envoyer des articles pour parution dans cette revue. Cette pratique est envisageable, mais la *RIDC*, en tant que revue de référence de la SLC, a vocation à publier l'essentiel des articles proposés en droit comparé ; *Tribonien* adopte une perspective plus spécifique et seuls les articles correspondant à l'approche critique proposée pourront y figurer. C'est pourquoi une part importante des contributions correspondront à des commandes. Marie Gautier-Melleray demande si la revue comportera un comité de lecture. Elle est dotée d'un comité de rédaction, qui intervient pour déterminer les sujets et les auteurs pressentis, et qui peut être sollicité pour évaluer des articles transmis à la rédaction.

## **7. Questions administratives et financières**

Nicolas Cornu Thénard revient sur le contrat Lextenso conclu en 2013 qui a pour objet le stockage, la commercialisation et la diffusion des ouvrages de la SLC. Lextenso prélevant 58% du prix de vente de chaque ouvrage pour en assurer la distribution, la SLC espérait une hausse des ventes, qui reste cependant très limitée (+0,5%). Cependant, une étude approfondie a révélé plusieurs données importantes. D'abord, en tenant compte de l'ensemble des prestations comprises par le contrat, les bénéfices actuels demeurent supérieurs à ceux qui étaient réalisés avant la conclusion du contrat, et une dénonciation serait sensiblement plus coûteuse que le maintien de la situation actuelle (marge accrue des libraires, frais de déménagement). Ensuite, les chiffres des ventes depuis 2013 doivent être étudiés en opérant des distinctions : les titres datant de moins de deux ans sont nettement mieux vendus qu'auparavant (+ 20 %), quand les titres anciens le sont nettement moins. Enfin, les bénéfices réalisés sont évidemment dépendants du nombre de titres publiés chaque année ; or depuis un an et demi, le nombre de titres édités a nettement baissé car seule Emmanuelle Bouvier se charge aujourd'hui des publications quand trois personnes pouvaient s'y consacrer par le passé. De là plusieurs pistes peuvent être suivies pour développer les ventes des publications de la SLC : maîtriser les coûts de fabrication en s'assurant que chaque ouvrage soit toujours financé en amont ; accroître le nombre de titres publiés chaque année et en acquérant des ouvrages « clef en main » au moyen de partenariats avec des laboratoires ou en proposant des rééditions d'ouvrages classiques ; améliorer la vente des titres anciens en organisant des opérations promotionnelles et en épuisant les stocks pour pouvoir diffuser les plus anciens ouvrages de manière directe au format numérique ; développer

plus généralement les ventes directes par la SLC.

Le président présente le budget prévisionnel de la SLC. Une perte de 36 450 euros est prévue pour cette année. Plusieurs explications possibles : la Société ne touche plus de subvention de Facebook (les activités sur le numérique étant temporairement suspendues) et les parutions sont en baisse puisqu'il y a toujours un problème de recrutement. De ce fait, tous les projets n'ont pas pu être publiés.

Dominique Hascher évoque le partenariat avec l'École des Mines dont Stéphanie Reiche-de Vigan est à l'origine. Pour le moment il porte sur la conférence de la section « Droit des affaires » mais beaucoup d'activités pourraient être développées notamment un projet sur la mode. Il propose de poursuivre la coopération avec l'École des Mines pour les activités de certaines sections.

## **8. Questions diverses**

Le président demande au Conseil si un des membres souhaite organiser un évènement à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Société qui aura lieu en 2019. Sylvaine Poillot-Peruzzetto propose de constituer un réseau de sociétés équivalentes en Europe (trois/quatre partenaires : Allemands, italiens, britanniques).

Dominique Hascher évoque la question des prix que pourrait décerner la SLC. À ce propos, Nicolas Cornu Thénard explique que parmi les pistes envisagées en vue de développer les ventes des publications, l'une pourrait consister à publier, outre les travaux collectifs, des travaux individuels. Pour trouver des auteurs intéressants, plusieurs voies pourraient être envisagées. L'une consisterait à soutenir le prix du Centre français de droit comparé en proposant d'éditer le livre primé en plus d'offrir des ouvrages à titre de récompense. L'autre consisterait à ouvrir un concours de droit comparé, en donnant un sujet de réflexion sur une problématique juridique actuelle, à traiter au moyen d'une argumentation en droit comparé ; le ou les travaux qui en résulteraient seraient ensuite publiés par les éditions de la SLC. Le Conseil donne son accord de principe sur ces projets.

Dominique Hascher pense que la Société ne capitalise pas assez sur son histoire alors qu'elle est la plus ancienne société juridique française. La Société doit se rendre plus visible. Le président a pris contact avec le Comité du prix Nobel de la Paix pour voir si la SLC pouvait faire des propositions de candidatures. Les personnes morales ne pouvant proposer un candidat, il faudrait donc créer un comité avec une personne à sa tête qui pourrait faire les propositions. Dominique Hascher en a parlé avec Mireille Delmas-Marty, professeur au Collège de France et membre de la Société. Lors de son entretien, cette dernière a aussi fait une autre proposition : créer un prix de la mondialité qui serait administré par la SLC.

Dominique Hascher prépare avec Jacques Fourvel des interventions auprès d'entreprises pour leur proposer des formules d'adhésion à la SLC qui permettraient à leurs collaborateurs de suivre nos activités.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.